

Procès de Charles Onana poursuivi pour contestation du génocide des Tutsis

Survie, 10 septembre 2024

Du 7 au 11 octobre prochains, se tiendra le procès de Charles Onana et des éditions du Toucan devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris. Il s'agit du second procès en France pour contestation du génocide des Tutsis. Une plainte pour contestation de crime contre l'humanité avait été déposée en 2020 par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'association Survie.

« La thèse conspirationniste d'un régime hutu ayant planifié un "génocide" au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du XX^e siècle. »

(Charles Onana dans de son livre *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise - Quand les archives parlent*, page 198, paru en 2019)

Négation de la qualification de

génocide par la justice, banalisation du crime, minoration des faits et du nombre de victimes, disqualification de la justice internationale et française... Les propos de Charles Onana sont poursuivis au titre de l'article 24 *bis* de la loi sur la liberté de la presse de 1881.

Quels sont les enjeux de ce second procès en France pour contestation du génocide des Tutsis ?

Il précisera les limites légales des propos que l'on peut tenir sur ce crime contre l'humanité, aucune jurisprudence spécifique concernant la négation du génocide des Tutsis n'ayant encore été rendue.

Il pourrait également aider à mieux comprendre les raisons de la vitalité du négationnisme du génocide des Tutsis en France. Dans ce pays aux « *responsabilités lourdes et accablantes* » (rapport Duclert), qui aura intérêt à venir à la barre défendre la même propagande que celle des orga-

nisateurs du génocide des Tutsis ?

Par ailleurs, ce procès sera l'occasion d'entendre les responsables militaires et politiques au cœur de la politique de la France au Rwanda en 1994, cités comme témoins de la défense de M. ONANA : Hubert VÉDRINE, Ancien Ministre des Affaires Étrangères; général Christian QUESNOT, chef d'état-major particulier de l'Élysée sous François

Mitterrand ; général Jean-Claude LA-FOURCADE, commandant de l'opération Turquoise...

Survie vous invite à suivre et soutenir ce procès historique à ses côtés.

*Du 7 au 11 octobre
17^e chambre correctionnelle du
Tribunal Judiciaire 29-45 Avenue
de la Porte de Clichy,
75017*